



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **17-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 25 février 2014**

Le vingt-cinq février deux mil quatorze, à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au complexe Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 10 février 2014

Nombre de délégués en exercice : 17 **Présents** : 11 **Votants** : 13

Présents : V.BELLE, Y BOULARD, A. CARBONARI (pv D ROUX) C COIGNÉ, C DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (pv S CIALDELLA), M MASTROMAURO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : M. BAFFERT, S. CIALDELLA, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN, D ROUX

Président de séance : Christian COIGNÉ

Secrétaire de Séance : Valérie BELLE

Rappel du quorum : 10

Objet : INSERTION-EMPLOI
Validation de la convention 2014 avec l'ACEISP

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, le **SIRD** propose une permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **4 heures hebdomadaires (4 *47 semaines)**. Volume horaire de 188h annuel (en augmentation de 27h annuel en raison de l'augmentation de la fréquentation de la permanence). Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE**.

Budget 2014 :

	Conseil Général 42%	SIRD 32%	Méto 27%	TOTAL
2013	5857	4 572	3 857	14 286
2014	5857	4572	3857	14286

Le coût total de la permanence s'élève à **14 286 Euro** pour 2014.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5857 Euro**, ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 857 Euro (demandés)**

Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4572 Euro** sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 657 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 915 € sur présentation du bilan final.

Le comité syndical après débat

↳ VALIDE LA CONVENTION avec l'ACEISP pour l'année 2014

↳ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 février 2014

Le Président,

Christian COIGNÉ

